

Livret d'Accueil

Apprenants et Stagiaires à la



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

HAUTES-PYRÉNÉES

➤ Promotion 2023 - 2024



OCCITANIE

HAUTES-PYRÉNÉES

Bienvenue !

Vous venez de vous inscrire à une formation proposée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation.

"Se former aujourd'hui, c'est se préparer à demain"

SOMMAIRE

- 1. Le mot du Directeur**
- 2. Présentation de la Chambre de Métiers et de l'École des Métiers**
- 3. Les formations à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**
- 4. Organigramme (Référénts administratifs, pédagogiques)**
- 5. L'équipe pédagogique**
- 6. La logistique de l'EDM**
 - Les horaires
 - L'accès / le transport
 - Le parking
 - La restauration
 - L'hébergement
 - Accessibilité
 - Consignes générales de sécurité en cas d'incendie
- 7. L'organisation de votre formation**
 - L'organisation principale
 - Bilan de formation
 - Les délégués de classe
- 8. La plateforme Net Y Paréo**
- 9. La pédagogie**
- 10. Le règlement intérieur**
- 11. Dossier administratif et inscription**
- 12. Contacts utiles pour le BPJEPS**
 - Le suivi éducatif
 - Le médiateur de l'apprentissage
 - Référent handicap
 - Référent social
- 13. Les aides financières**
 - Permis de conduire
 - La carte « d'étudiant des Métiers »
- 14. La Mobilité Européenne**
- 15. La Démarche Qualité**
- 16. Contacts et Réseaux Sociaux**

1. Le mot du Directeur

C'est avec une grande fierté que nous vous accueillons à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées. Vous faites ainsi confiance à un établissement qui affiche un excellent taux de réussite avec **près de 94% des apprenants qui obtiennent leur diplôme**. Ce succès repose notamment sur le professionnalisme de l'établissement.

Vous trouverez ainsi une équipe d'enseignants à votre écoute qui vous encadrera durant votre parcours de formation.

Vous n'êtes plus élève, ni étudiant, **vous avez ici le statut d'apprenants** : vous êtes donc un **salarié en formation**. Vous avez dorénavant des devoirs et des obligations vis-à-vis de votre employeur comme de votre organisme de formation.

En choisissant votre formation, c'est un passeport pour l'emploi que vous préparez. La voie de l'apprentissage dans nos filières, c'est en effet l'assurance de trouver un emploi dans les semaines qui suivront l'obtention de votre diplôme. Cela se traduit par une indépendance et une liberté que beaucoup vous envieront. C'est aussi un avenir qui s'ouvre sur des opportunités d'évolution. C'est aujourd'hui, dans l'artisanat, qu'il y a encore un ascenseur social, la possibilité de changer le cours de sa vie, de ne plus subir mais choisir son chemin.

Ce sont des promesses et des engagements que nous tiendrons avec votre motivation, votre investissement et votre talent !

Bienvenue dans l'Artisanat, Première Entreprise de France.

Bienvenue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées

Bertrand GAYRI
Directeur Territorial

2. Présentation de la Chambre de Métiers et de l'École des Métiers

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) est constitué d'établissements publics animés et gérés par des artisans élus :

- Un établissement national CMA France,
- Des établissements régionaux dont la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie (CMAR Occitanie),
- Des établissements départementaux : 13 pour la CMAR Occitanie dont la CMA des Hautes-Pyrénées

La CMAR Occitanie est présidée par M. Joseph CALVI et représentée au niveau du département des Hautes-Pyrénées par M. Daniel PUGES, Président départemental.

La CMA des Hautes-Pyrénées remplit quatre grandes missions :

- ✓ Défendre le secteur artisanal
- ✓ Simplifier les formalités
- ✓ Former les apprenants, les artisans, les conjoints et les salariés
- ✓ Accompagner les entreprises de leur création à la transmission en passant par leur développement.

Elle est au service de plus de 7787 entreprises artisanales dans le département. Son Ecole des Métiers accueille chaque année 700 apprenants.

La CMA des Hautes-Pyrénées emploie près de 80 personnes dans tous les services, dont une cinquantaine dans le service de l'École des Métiers.



3. Les formations à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Pour connaître l'ensemble des formations, rapprochez-vous de l'une de nos conseillères :

- Isabelle ERTLÉ
- Charlène ROMAN

CF : Organigramme

4. Organigramme (référents administratifs, pédagogiques)

Fonction / Rôle	Nom	Contact
Directeur Adjoint Il est rattaché au Directeur, pilote l'organisation de l'activité pédagogique et socio-éducative de l'établissement.	M. Christophe ROMAN	05 62 44 11 88 c.roman@cma65.fr
Responsable pédagogique Le référent pédagogique apporte son expertise à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets et des actions dans les domaines de la formation et de la valorisation des offres.	M. Yannick PUJO	05 62 44 11 88 y.pujo@cma65.fr
Conseillère Principale d'Éducation Le Conseiller Principal d'Éducation est responsable de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire. Il gère la discipline, les récompenses et les sanctions au sein de l'établissement en ayant un contact direct avec les apprentis.	Mme Gwladys GUÉRIN	05 62 44 11 88 g.guerin@cma65.fr
Assistante de Direction L'assistante de direction gère les rendez-vous de la direction, prend connaissance du courrier, organise les réunions dont elle fait le compte rendu.	Mme Élisabeth LUSSAN	05 62 44 11 88 e.lussan@cma65.fr
Secrétariat Vie Apprentissage Les secrétaires vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives : gestion des contrats et des absences, suivi des dossiers, inscriptions examens, codes ypareo, rdv divers, relation avec les entreprises... <ul style="list-style-type: none"> • BPJEPS 	Mme Gwladys GUERIN	05 62 44 11 88 g.guerin@cma65.fr
Service Facturation Elle assure la saisie et le suivi administratif des factures des différents financeurs	Mme Esther LARRIBERE-BERNAT	05 62 44 11 88 e.larribere@cma65.fr
Service Formation Elles assurent la promotion des formations à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et assistent les stagiaires et apprenants dans leurs démarches.	Mme Isabelle ERTLÉ Mme Charlène ROMAN	05 62 56 60 60 i.ertle@cma65.fr charlene.roman@cma65.fr

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprises ou demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer de métier et engager une reconversion professionnelle.

Fonction / Rôle	Nom	Contact
<p>Formation Professionnelle Responsable Service Formation La Responsable Service Formation vous accompagne dans la conception de projets.</p>	Mme Marie BERTRAND	05 62 44 11 88 m.bertrand@cma65.fr
<p>Formation Professionnelle Conseillère Service Formation La Conseillère Service Formation vous accompagne dans toutes vos démarches administratives : gestion des contrats et des absences, suivi des dossiers, inscriptions examens, codes YPareo, rdv divers, relation avec les entreprises.</p>	Mme Annabelle DUTRIEUX	05 62 44 11 88 a.dutrieux@cma65.fr
<p>Référente Social et Handicap La référente social vous accompagne et vous oriente dans vos démarches, si vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel. Elle vous facilite votre parcours de formation.</p>	Mme Véronique PRADO	05 62 44 11 88 v.prado@cma65.fr
<p>Référent Égalité Professionnelle Il veille au respect de « l'Égalité des droits et des chances entre femmes et hommes.</p>	M. Christophe ROMAN	05 62 44 11 88 c.roman@cma65.fr
<p>Référente Mobilité Elle met en place et fait le suivi de périodes de formation à l'étranger. Ceci peut être individuel et collectif suivant les opportunités.</p>	Mme Sandrine BÉGUÉ	05 62 44 11 88 s.begue@cma65.fr
<p>Référente Qualité La responsable qualité a pour mission de mettre en place et d'animer la politique Qualité de l'entreprise. Elle supervise la conception et la mise à jour des manuels de qualité ainsi que le respect des procédures. Elle est l'interlocutrice des services officiels de contrôle.</p>	Mme Sandrine BÉGUÉ	05 62 44 11 88 s.begue@cma65.fr
<p>Chargée d'accueil Elle assure l'accueil des fournisseurs et visiteurs, gère le standard téléphonique et donne les 1ers renseignements sur les formations dispensées dans l'établissement.</p>	Mme Chantal MONNIER	05 62 56 60 60 c.monnier@cma65.fr

Fonction / Rôle	Nom	Contact
<p>Référent suivi en entreprise Référent désigné, identifié et connu des bénéficiaires, du personnel et des financeurs de l'entreprise d'accueil. Il assure le lien avec l'entreprise, les professeurs et la direction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • BPJEPS 	M. Stéphane DUCOS et Mme Julie CUVILLIER	05 62 56 60 60 05 62 56 60 70 j.cuvillier@cma65.fr
<p>Intendant Agent garant du bon fonctionnement logistique</p>	M. Florent MISSET	05 62 44 11 88 f.misset@cma65.fr
<p>Référente Prépa Apprentissage Elle assure l'organisation fonctionnelle du dispositif Prépa Apprentissage, l'accompagnement et le suivi des jeunes et du dispositif. Chargée de missions pédagogiques prépa-apprentissage, elle anime et met en œuvre le dispositif.</p>	Mme Lisa FAUCHER	05 62 44 11 88 l.faucher@cma65.fr
<p>Agent développeur Agent chargé de promouvoir et de diffuser les produits ou services développés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat auprès des entreprises de son ressort et des différents publics auxquels il s'adresse afin de faciliter leur mise en œuvre.</p>	M. Christophe DUCASSE	05 62 44 11 88 c.ducasse@cma65.fr
<p>Coordonnateur pédagogique Il assure l'organisation fonctionnelle du BPJEPS Spécialité Educateur Sportif Mention Rugby à XV, l'accompagnement et le suivi des jeunes. Il anime et met en œuvre la formation.</p>	M. Stéphane DUCOS	

5. L'équipe pédagogique

Nom	Enseignements
Céline CELSE	Gestion
Fernando GARCIA BLANES	Communication digitale
Philippe GAYE	Pack Micro
Margaux HERIN	Pack Micro
Troels KLAUSE	Anglais
Sophie LARROZE-LAUGA	Communication digitale
Samantha OLIVARES	Pack Micro
Maurice PENE	Hygiène alimentaire
Benjamin SENS	Bureautique
Aurore SPRINGINSFELD	Communication digitale
David TOURNABIEN	Communication
BPJEPS	
Véronique MARCEROU	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
Carole JAN	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
Géraldine LARRIBAUT	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
Yannick VARGAS	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
Fabien POTHIER	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Mickaël ETCHEVERRIA	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure + Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en rugby à XV + Mobiliser les techniques de la mention Rugby à XV pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation ou d'apprentissage
Benoit NOUGUE – CAZENAVE	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
Christelle DOURS	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
Johan PAULET	Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en rugby à XV + Mobiliser les techniques de la mention Rugby à XV pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation ou d'apprentissage

6. La logistique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Lors de votre arrivée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, vous devez emprunter l'entrée principale pour accéder aux salles de cours.

Les horaires

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les horaires de cours sont de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

NB : Les cours d'anglais sont jusqu'à 19h.

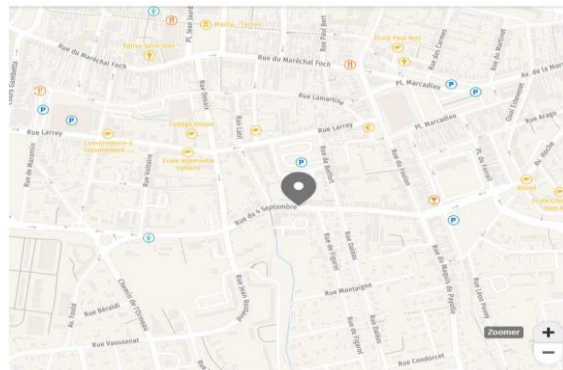
La présence en cours est obligatoire.

L'accès / Le transport

Plan d'accès : Sortie 12 Tarbes Ouest ou Sortie Séméac

Lignes de bus : www.tlp-mobilites.com/plans-des-lignes-de-bus/

Ligne T4, T5, T6, T8 et T9 -> arrêt Place au bois



Co-voiturage : Rendez-vous sur les sites :

- Wimoov.fr
- Blablacar.com
- Mobicoop.fr

➤ **Le parking**

Parkings gratuits réservés aux apprenants.

➤ **La restauration**

Certains jours, le restaurant d'application peut vous accueillir à l'École des Métiers des Hautes-Pyrénées. Les menus sont disponibles sur le site internet :

<https://www.cma65.fr/actualites>

Pensez à réserver à l'accueil au 05 62 44 11 88.

Restaurant à proximité :

- L'amuse-bouche 55 rue Larrey : 300m
- Le Bassia Place du Foirail : 400m
- L'échoppe des galopins : 400m
- Le Marcadiou : 500m

➤ **L'hébergement**

- Hôtel de la Marne Avenue de la Marne : 500m
- Hôtel Kennedy Boulevard Kennedy : 1km100
- Hôtel Ibis Budget Boulevard Kennedy 1km100

➤ **Accessibilité**

L'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap (ascenseur, stationnement, rampe d'accès)

➤ **Consignes générales de sécurité en cas d'incendie**

L'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap (ascenseur, stationnement, rampe d'accès)

Dès la découverte d'un feu :

- Donner l'alerte en brisant le boîtier d'alarme le plus proche
- Prévenir l'accueil au 05 62 56 60 60 ou le 19 ou le 112

Évacuation

Ne pas crier – Ne pas courir

- L'alerte est donnée par le signal sonore
- Laisser vos affaires sur place
- Chaque classe doit rester groupée sous la responsabilité de son professeur
- Sous l'autorité du professeur, dirigez-vous vers les points de rassemblement (parking) sans revenir en arrière
- À l'extérieur, restez grouper avec votre classe et répondez à l'appel de votre professeur

Rappel important : il est interdit de fumer au point de rassemblement

- À la fin de l'alerte, après avoir reçu les consignes, rejoignez votre salle avec votre professeur

Pour rappel : votre professeur est responsable de votre classe, merci de respecter les consignes qu'il vous transmettra.

7. L'organisation de votre formation

➤ **Organisation principale**

STAGE :

En tant que stagiaire, vous êtes formé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées.

BPJEPS :

En tant qu'apprenant, vous êtes formé par deux entités de formation : l'entreprise et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

La formation s'organise principalement grâce aux :

- Référentiel de diplôme : c'est un document à caractère réglementaire qui définit les compétences attendues pour préparer le diplôme et l'examen final.
- Livret de l'apprenant : c'est un livret de communication entre vous, l'entreprise et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il sera votre propriété et devra être tenu à jour.
- Visite d'entreprises : le professeur chargé de votre suivi effectuera des visites afin d'assurer la coordination et la progressivité des apprentissages à la CMA et en entreprise.

➤ Bilan de formation

Deux bilans de formation seront effectués : un en milieu et un en fin de formation. C'est un document que vous devez conserver précieusement.

➤ Les délégués de classe

Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la direction, des personnels administratifs et enseignants. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

8. Plateforme Net YParéo

Net Y Paréo est une plateforme numérique mise à votre disposition dès la première semaine à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Un identifiant et un code d'accès vous seront transmis.

Votre compte Net Y Paréo vous servira à visualiser l'ensemble des documents à caractère administratif comme l'emploi du temps. Votre maître d'apprentissage aura également accès à un compte, pour suivre votre formation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

9. La pédagogie

Les cours sont dispensés en présentiel avec l'utilisation possible d'une plateforme d'apprentissage pédagogique en ligne « MOODLE » avec connexion individuelle.

10. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement doit être lu et signé. Le non-respect de ses consignes pourra entraîner des sanctions. Retrouvez ce règlement en scannant le QR Code suivant :



11. Dossier administratif

Suivant votre formation, les dossiers administratifs sont rédigés par :

- Sylvia LI
- Isabelle ERTLÉ
- Charlène ROMAN

CF : Organigramme

12. Contacts Utiles pour le BPJEPS

➤ Le suivi éducatif :

La gestion des problèmes liés aux comportements à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est assurée par le conseiller principal d'éducation.

Pour toute demande, merci de contacter la Conseillère Principale d'Éducation de l'École des métiers : g.guerin@cma65.fr

➤ **Le Médiateur de l'apprentissage**

Le médiateur de l'apprentissage est un **interlocuteur qui est compétent en cas de litige portant sur l'exécution du contrat d'apprentissage**. Il accompagne les parties à trouver à l'amiable une solution à leur problème. Le médiateur de l'apprentissage ne prend pas de décision sur le conflit.

Comment saisir le médiateur de l'apprentissage ? | Service-public.fr

www.service-public.fr

Le médiateur, qui recherche des solutions aux litiges concernant le contrat d'apprentissage, peut être saisi par l'employeur, par le CFA ou par l'apprenant

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633>

- Présence d'une médiatrice de l'apprentissage à la Chambre de Métiers :
Mme CAROLE JAN - c.jan@cma65.fr

➤ **Référent handicap**

Interlocuteur privilégié des apprentis en situation de handicap. Il assure un accompagnement personnalisé et adapté à l'apprenant tout au long de son parcours de formation. Il coordonne les actions mises en œuvre pour faciliter l'accès et le maintien des personnes en situation de handicap, en formation et en entreprise. Il a pour fonction d'identifier, d'accompagner, d'écouter, d'aider mais aussi d'informer et sensibiliser au handicap les équipes du CFA et les employeurs.

Pour toute demande, merci de contacter le référent handicap et social de l'École des Métiers : Mme Véronique PRADO - v.prado@cma65.fr

➤ **Référent social**

Une écoute, un chemin vers la solution aux problèmes de la vie. Ces problèmes qui pénalisent le bon déroulement de la formation impactent la santé, le bien-être, et entravent la réussite. Le référent social propose un accompagnement social, individuel et personnalisé afin de prévenir toute rupture dans le parcours de

formation. Pour toute demande, merci de contacter le référent handicap et social de l'École des Métiers : Mme Véronique PRADO - v.prado@cma65.fr

13. Les aides financières (apprentissage)

➤ Permis de conduire

Cette aide forfaitaire de 500 € est proposée par l'État et s'adresse aux apprenants(es) remplissant certaines conditions.

➤ La carte « d'étudiant des Métiers »

Elle vous sera délivrée par l'École des métiers et permet de bénéficier d'avantages : activités culturelles (cinéma, théâtre, musée...)

14. Mobilité Européenne

ERASMUS+

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie proposent des parcours à l'étranger pour les alternants en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation. C'est l'opportunité de partir deux semaines pour découvrir d'autres pratiques professionnelles, en lien avec votre formation. Seul(e) ou accompagné(e) par des formateurs, une expérience unique, en totale immersion linguistique et culturelle. Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par la bourse mobilité Erasmus+.

15. La démarche qualité

Dans un souci d'amélioration, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous enverra deux enquêtes à l'issue de votre formation :

- Une enquête de satisfaction, à la fin de chaque année de formation.
- Une enquête d'insertion, 6 à 8 mois après la fin de votre formation.

Nous comptons sur vous pour y répondre !

16. Contact et Réseaux Sociaux

Nous contacter :

- Mail : contact@cma65.fr
- Site internet : www.cma65.fr
- Courrier : 10 bis rue du 4 septembre 65000 Tarbes
- Téléphone : 05 62 56 60 60

Nous suivre sur les réseaux sociaux :

Facebook :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées

Instagram :

- cma65_

LinkedIn :

- CMA Hautes-Pyrénées